



Notre chef nous traite comme des chiens.

Par **oss117**, le **20/06/2012** à **11:08**

Bonjour à tous,

Je vous contacte car je ne peux, malheureusement, pas faire appel aux représentants du personnel de mon entreprise. On ne peut pas leur faire confiance. En fait, il ne faut surtout pas les contacter.

Voilà le souci :

La direction a nommé un responsable au service informatique. Ce responsable a 22 ans. Il n'a jamais travaillé dans une autre entreprise. Mais le problème n'est pas là. Le problème est qu'il s'adresse aux membres de son équipe comme à des chiens... et je n'exagère pas.

Les membres de son équipe ont tous plus de 30 ans, et ils viennent d'horizons variés. Nous avons tous été salariés dans 2 ou 3 entreprises avant d'atterrir ici.

Ce "petit chef" s'adresse à nous comme si nous étions des chiens. C'est proprement hallucinant. Le plus incroyable, c'est qu'il profère des menaces par email!

Par exemple, je me suis permis d'émettre un doute par rapport à un choix technique. Voilà ça réponse :

"Tu fermes ta gueule et tu fais ce que je te dis de faire"

Dans une boîte normale, les représentants du personnel mettraient rapidement un terme à un tel comportement. Mais, dans cette boîte, il a l'impunité la plus totale..

En fait, ce type est ce que l'on appelle un GEEK. En informatique, c'est une vraie "brute". À un poste de technicien, il est très compétent. Mais, socialement, il est vraiment totalement inadapté. Il est vraiment asocial.

Vieux routards que nous sommes, nous conservons soigneusement tous les emails "déplacés" de sa part. Nous l'incitons même subtilement à nous insulter de façon à accumuler des preuves accablantes contre lui... en cas de problème.

Mais y a-t-il autre chose à faire?

Merci,

OSS117

Par **rugbys**, le **20/06/2012** à **12:15**

Bonjour,

Vous pouvez aller à l'Inspection du travail et à la Médecine du travail. Il s'agit là d'une souffrance dans le cadre professionnel et cela n'arrive pas qu'aux femmes "fragiles". Comme vous le faites, conservez bien les écrits et témoignages, vous pouvez les montrer à l'inspecteur et à la médecine du travail.

Bon courage, le petit roquet va se calmer car l'employeur est responsable du comportement de ses subalternes.

Cdlt

Par **janus2fr**, le **20/06/2012** à **13:35**

[citation]Vous pouvez aller à l'Inspection du travail et à la Médecine du travail.[/citation]

Avant cela, il y a la hiérarchie à prévenir. En effet, l'employeur est le garant de la santé et de la sécurité des salariés au travail, il doit donc être prévenu et une demande officielle doit lui être faite de faire cesser les agissements de ce cadre.

Et pour ce qui est des délégués du personnel auxquels on ne peut pas faire confiance, cela se règle le jour des élections...

Par **oss117**, le **20/06/2012** à **14:39**

@janus2fr

Notre entreprise est composée de 90 % de non-cadres.

Les non-cadres sont très peu qualifiés. Ils connaissent très mal leurs droits. Et, surtout, ils ont très peur de se faire licencier.

Lors des dernières élections, comme lors des précédentes, la direction a fait peur à tous les salariés qui se présentaient, sauf à quelques un.

Les salariés "fiabiles", qui se sont présentés, et qui avaient des chances de gagner, étaient tout non-cadres :

On leur a clairement fait comprendre que s'ils maintenaient leur candidature, il allait avoir les pires problèmes.

Les quelques salariés qui ont été vus avec eux en train de discuter ont aussi subi des pressions. "Tu ne discutes pas avec ce type, sinon, tu auras des problèmes".

Note : un cadre "fiable" s'est présenté... Ce gars-là n'a pas subi de chantage (on ne traite pas un ingénieur de 50 ans comme on s'adresse à un jeune ouvrier). Cela dit, il a été mis au placard. Puis il a été viré. Il a quand même bien négocié son départ.

Résultat, les salariés élus sont clairement choisis par la direction.

Cordialement,

OSS117

Par **janus2fr**, le **20/06/2012 à 16:33**

Combien de salariés dans l'entreprise ?

Si au moins 26 salariés, il doit y avoir 2 collèges électoraux, un avec ouvriers et employés, un avec ingénieurs, chefs de service, techniciens et agents de maîtrise. Chaque collège a ses candidats et donc ses élus. Il ne peut donc pas y avoir que des cadres...

Par **oss117**, le **20/06/2012 à 17:12**

Nous sommes 500 environ. Le groupe est découpé en "sous-entreprises". Chaque "sous-entreprise" compte moins de 50 salariés.

Parmi les cadres : le nombre de cadres au sein de la direction est très supérieur au nombre de cadres qui ne font pas partie de la direction. Le représentant choisi par les cadres est donc, de facto, choisi par la direction (c'est la loi des nombres).

Parmi les non-cadres : Ils ont tous peur. Tous ceux en qui on peut avoir confiance ont retiré leur candidature...

Non... Les salariés n'ont pas de représentant fiable vers qui se tourner.

Le représentant de la CHST vient de démissionner. On ne sait pas pourquoi.

Par **janus2fr**, le **20/06/2012 à 17:16**

Je suppose qu'il y a peu de salariés syndiqués...

Par **P.M.**, le **20/06/2012 à 22:31**

Bonjour,

En tout cas ce n'est pas réellement les Représentants du Personnel qui peuvent mettre un terme à de tels agissements mais soutenir les salariés dans leur démarche vis à vis de l'employeur...